

## **Communautés sécurisées : mise en lumière de violences mystifiées**

**Geneviève Olivier-d'Avignon**

*Le texte se penche sur le récent phénomène des communautés sécurisées aux États-Unis. L'objectif est de démontrer les violences structurelles et symboliques qui sont contenues dans les mécanismes politiques, économiques et juridiques aux États-Unis. Il s'agira de faire une analyse de la constitution sociale et matérielle de ces forteresses dont la simple existence participe à témoigner et à diffuser d'importantes inégalités structurelles contenues dans ce système. Une description du contexte politico-économique néolibéral dans lequel s'insère le concept d'habitation collective privée permettra de comprendre les rouages d'un système d'exclusion et de marginalisation socioéconomique et un regard porté sur les aspects sociaux du développement résidentiel sécurisé mettra en lumière des rapports de domination symbolique qui y semblent inhérents.*

\*\*\*

Aux États-Unis, depuis les années 1965, la formule d'habitation en communauté sécurisée (*gated communities*) se multiplie rapidement. « Actuellement, un tiers de toutes les nouvelles communautés dans le sud de la Californie sont sécurisées, et le pourcentage est similaire autour de Phoenix en Arizona et de la banlieue de Washington, D.C., tout comme

## Aspects Sociologiques

---

### (In)sécurités

dans certaines parties de la Floride (trad.)<sup>1</sup> » (Low, 2003 : 15). Même si le phénomène de protection de l'habitation par divers dispositifs de sécurité n'est pas nouveau, tout comme celui des barrières socioéconomiques à l'accès de certains espaces urbains, la conception d'un environnement social privé, sécurisé et organisé de manière à répondre à une volonté de protection de l'intégrité des biens et des personnes n'aura jamais atteint une aussi importante diffusion auparavant dans le domaine du développement résidentiel. Le phénomène ne se limite pas aux États-Unis. Au contraire, l'ensemble des pays présenterait actuellement une forme de communauté sécurisée sur son territoire, ne serait-ce qu'à travers l'exclusion économique créée par les hauts coûts de l'immobilier.

En effet, les communautés sécurisées peuvent prendre diverses formes : du condominium gratte-ciel urbain équipé de gardiens ou de gardiennes de sécurité veillant en permanence à l'intégrité des personnes et des lieux au quartier résidentiel périurbain ou rural littéralement fortifié dont l'entrée est surveillée par des gardes et/ou des caméras. Ces nouveaux quartiers sont régulièrement dotés de tracés routiers et de services comparables à ceux qui sont desservis par les municipalités et se réalisent, dans la plupart des cas, sur des propriétés privées indivisibles possédées par des promoteurs immobiliers où les habitations sont individuellement vendues. Aux États-Unis, le *Common Interest Housing Development (CID) Act*, voté en 1985, représente le cadre légal dans lequel s'insèrent les différents statuts adaptés pour les communautés privées dont la copropriété en condominium, les associations de propriétaires et les *Covenants, Conditions and Restrictions (CC&Rs)*. Les CIDs sont tous dotés d'une structure de gouvernance interne (corporation de développement, association des propriétaires, conseil d'administration, etc.) pouvant et devant faire le relais avec les autres piliers gouvernementaux. En Californie, certaines communautés sécurisées rassemblent plus de 19 500 résidents et résidentes sur le même espace privé (Le Goix, 2005 : 98). Finalement, si des habitants de châteaux, de villes et même de pays se sont totalement ou partiellement emmurés historiquement, c'est dans le contexte précis de la fin du XX<sup>ième</sup>

---

<sup>1</sup> « Currently, one-third of all new communities in southern California are gated, and the percentage is similar around Phoenix, Arizona, the suburbs of Washington, D.C., and parts of Florida » (Low, 2003 : 15).

### (In)sécurités

siècle que le phénomène est réinventé et largement étendu au domaine résidentiel privé, à même le marché, dans une optique de protection. De façon générale, les auteurs (Le Goix, 2003, 2005; Low, 2001, 2003; Manzi, 2003) rapportent que les populations se retirent en zones sécurisées pour s'isoler de groupes sociaux et ethniques perçus comme étant dangereux et que cela participe à une sorte de ségrégation socio-spatiale qui illustre ces divisions sociales.

Ainsi, le développement rapide de ces nouvelles formes d'habitations courantes suscite un certain nombre de questions. En effet, loin d'être aujourd'hui un phénomène marginal aux États-Unis, il s'agit d'une nouvelle réalité qui tend à influencer considérablement l'organisation de l'espace. « La fermeture physique et la sélection sociale qui président à ces projets posent des problèmes inédits aux métropoles : elles sont les manifestations d'un morcellement de la ville en communautés homogènes et autarciques, en quête d'une indépendance politique et fiscale préjudiciable à la métropole » (Le Goix, 2005 :98). Il s'agit effectivement de réalisations potentiellement créatrices de nouveaux espaces politiques basés sur des principes d'exclusion qui entrent en conflit avec le principe démocratique d'universalité des droits institutionnalisés dans l'appareil juridique. « Dans le domaine public, les pratiques exclusives sont illégales, indépendamment s'il s'agit d'un accès à un espace public tel qu'un parc ou un banc ou à un quartier résidentiel. Dans le domaine des communautés privées et des parcs privés, ces lois ne s'appliquent pas (trad.)<sup>2</sup> » (Low, 2003 : 225). Finalement, le cautionnement légal que les institutions juridico-politiques accordent au développement de ces communautés par la possibilité de réaliser des espaces socio-politiques pratiquement souverains à même le marché sous l'étiquette de produit commercial immobilier semble être une manifestation patente de la distribution inéquitable des ressources et du pouvoir. Selon plusieurs auteurs (Le Goix, 2005; Low, 2001, 2003; McKenzie, 2003; McLeod, 2003), il s'agit clairement d'une privatisation progressive de l'espace public. « Les communautés sécurisées et leur utilisation des restrictions légales attribuées aux CID redéfinissent et

---

<sup>2</sup> « In the public domain, exclusionary practices are illegal, regardless of whether the issue is access to public space like a park or bench or access to housing. In the realm of private communities and private parks, these rules do not apply » (Low, 2003 : 225).

### (In)sécurités

privatisent à la fois les dimensions politique, sociale et esthétique des banlieues résidentielles (trad.)<sup>3</sup>» (Low, 2003 :20).

De cette manière, les communautés sécurisées se présentent comme une manifestation tangible de violences structurelles latentes contenues dans diverses logiques institutionnelles étasuniennes comme l'appareil étatique, le marché et le discours social normatif. Les communautés sécurisées représentent en ce sens un intéressant cas d'espèce pour étudier l'ancrage matériel de ces structures et je propose de démontrer comment l'étude des communautés sécurisées permet de mettre à jour la violence structurelle contenu dans les mécanismes politiques, juridiques et économiques aux États-Unis. Cette analyse permettra également de mettre en lumière la violence symbolique que (ré)introduit le paysage privé et sécurisé et le discours sur la peur des résidents et des résidentes de ces communautés dans l'imaginaire collectif.

Pour ce faire, j'adopterai et présenterai une approche théorique matérialiste qui permettra de concevoir clairement les concepts de violence structurelle et de violence symbolique que j'exposerai par la suite. Puis, je détaillerai le contexte politico-économique qui produit, de façon dialogique avec les aspirations des promoteurs, des résidents et des résidentes, le phénomène des communautés sécurisées. Je commenterai par ailleurs la construction sociale de l'espace réalisée par les résidents et les résidentes des communautés sécurisées en termes de violence symbolique.

#### **1. Approche théorique et outils conceptuels**

Les communautés sécurisées représentent une réalité bien tangible qui informe sur le plus large contexte politico-économique dans lequel elle s'insère et qui matérialise diverses représentations sociales associées à ce type de communauté. La matérialité de ce phénomène facilite ainsi le dégagement de nombreuses informations sur les dynamiques sociopolitiques étasuniennes. Dans le cadre de cet essai, l'approche

---

<sup>3</sup> « Gated communities and their use of CID legal restriction are both redefining and privatizing the political, social, and aestical dimensions of the suburban homes » (Low, 2003 : 20).

### (In)sécurités

théorique de la production et de la construction sociales de l'espace (Escobar, 2001; Low, 1999) permettra d'analyser les communautés sécurisées à partir de l'interaction des forces institutionnelles globales et des actions locales intentionnelles des individus qui agissent sur elles. Ainsi, le contexte politique et économique de réalisation des communautés sécurisées sera présenté de manière à voir ses implications dans la *production sociale* du phénomène des communautés sécurisées et le discours social normatif sera étudié comme étant une influence à la *construction sociale* qu'en font les promoteurs, résidents et résidentes dans les phases de constitution de la communauté puis d'aménagement et d'usage de l'espace. Dans cette perspective théorique, l'environnement bâti des communautés sécurisées reflète potentiellement les processus sociopolitiques d'une société, telle que constitués d'une part par un héritage structurel et, d'autre part, par un certain apport des individus investis notamment dans la construction de schèmes de pensées collectifs partiellement représentés par l'aménagement de l'espace. Dans le présent cas, cet environnement pourrait renvoyer aux aspects structurels et symboliques de violences contenues dans les institutions étasuniennes. Une approche matérialiste telle que celle préconisée dans cet essai facilite la lecture de ces violences qui sont extrêmement abstraites.

### 2. Violence structurelle

Premièrement, la violence structurelle se présente comme un type de violence particulièrement difficile à identifier puisque non visible. Martin Hébert la définit comme suit :

[...] la violence structurelle est présente lorsque les relations sociales institutionnalisées génèrent ou perpétuent une distribution inéquitable des ressources et du pouvoir entre les groupes prenant part à ces relations et que, par l'entremise de la marginalisation, la perte d'agencité ou la fragmentation, cette iniquité se traduit directement ou indirectement par l'abrogation de la vie physique ou du potentiel humain des acteurs composant l'un de ces groupes. (Hébert, 2006 : 6)

Selon les termes de Johan Galtung (1969 : 169), la violence structurelle est perceptible lorsque la situation *actuelle* de certains groupes de personnes est systématiquement maintenue en dessous de son *potentiel*

### (In)sécurités

alors que les richesses sont structurellement canalisées vers les milieux aisés, et accroissent donc les possibilités actuelles d'un groupe d'individus dont le potentiel est déjà très largement réalisé. L'idéologie dominante d'un potentiel humain infini tend à occulter ce fait. Cette asymétrie, politiquement créée et maintenue, reflète une forme très subtile, mais non moins destructrice, de la violence structurelle. « Mais il y a aussi de la violence indirecte tant que les connaissances et les ressources sont canalisées ailleurs que dans les efforts veillant à amoindrir l'écart entre l'actuel et le potentiel (trad.)<sup>4</sup> » (Galtung, 1969 : 169). La violence structurelle est donc une catégorie analytique qui permet d'identifier les logiques causales entre la constatation empirique du manque d'équité et les conditions institutionnelles et historiques productrices et reproductrices de cette situation. Ainsi, le concept de violence structurelle gagne à être solidement ancré dans des aspects matériels comme le souligne Farmer (2001, 2004) : « Je trouve utile de penser à la « matérialité du social », un terme qui souligne ma conviction que la vie sociale en général et que la violence structurelle en particulier ne peuvent être comprises sans une approche profondément matérialiste de ce qui s'offre à la vue de l'observateur participant - l'ethnographiquement visible (trad.)<sup>5</sup> » (Farmer, 2004 : 308). C'est effectivement la matérialité du phénomène de communautés sécurisées, représentant un des effets de la violence structurelle, qui permet de mettre en lumière les processus structurels qui produisent et reproduisent systématiquement des inégalités sociales comme la concentration des richesses dans les mains d'un groupe particulier.

Par ailleurs, les effets de cette violence structurelle, soit les manifestations matérielles d'une iniquité instituée, sont régulièrement expliqués et intériorisés comme étant naturels par les divers agents sociaux et agentes sociales. Cette lecture de la situation, largement

---

<sup>4</sup> « If insight and/or resources are monopolized by a group or a class or are used for other purposes, then the actual level falls below the potential level, and violence is present in the system » (Galtung, 1969 : 169).

<sup>5</sup> « I find it helpful to think of the « materiality of the social », a term that underlines my conviction that social life in general and structural violence in particular will not be understood without a deeply materialist approach to whatever surfaces in the participant-observer's field of vision – the ethnographically visible » (Farmer, 2004 : 308).

### (In)sécurités

diffusée et présentée comme étant une vérité par les titulaires de pouvoir symbolique mystifie les rapports de domination implicites ou explicites contenus dans les injustices sociales et participe à leur reproduction en étant propagée notamment par le discours social normatif. Il y a de cette manière, transformation de la violence structurelle en violence symbolique.

### 3. Violence symbolique

Deuxièmement, la violence symbolique réfère à un ensemble de significations imposé comme norme par un groupe disposant davantage de capital et de pouvoir symbolique. Elle pénètre les imaginaires à travers des rapports de sens asymétriques et y introduit un ordre symbolique, une représentation du monde qui forgera les comportements des individus, participant ainsi à le reproduire. « La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui, n'étant que la forme incorporée de la structure de domination, font apparaître cette relation comme naturelle » (Bourdieu, 2003 : 245). Une telle violence, générant une autodiscipline et une soumission à un modèle sociétal donné, est tout aussi difficilement perceptible que la violence structurelle. Ainsi, l'analyse de la constitution sociale et matérielle des forteresses résidentielles aide à mettre à jour certains rapports sociaux de sens entre groupes généralement inclus et groupes exclus. « Au niveau de l'environnement bâti, les murs et les palissades rendent visible la barrière qui a des effets aussi bien sociaux et psychologiques que physiques (trad.)<sup>6</sup> » (Low, 2003 : 12).

Finalement, c'est dans le prisme de cette approche théorique matérialiste et outillée de ces concepts issus du champ de l'anthropologie des conflits et de la violence que je pose cette réflexion sur l'expression étasunienne des communautés sécurisées. Plus spécifiquement, il s'agira d'une réflexion sur le contexte de production sociale, soit les conditions qui

---

<sup>6</sup> « At the level of the built environment, the walls and gates are visible barriers that have social and psychological as well as physical affects » (Low, 2003 : 12).

### (In)sécurités

influencent et orientent la création de communautés sécurisées, ainsi que sur la construction sociale, comprise comme l'aménagement, les usages et l'organisation interne motivés par les représentations sociales des résidents et des résidentes des communautés sécurisées.

#### **4. Communautés sécurisées : productions sociales des logiques politico-économiques ou illustration concrète de la violence structurelle**

*Le défaut de capital intensifie l'expérience de la finitude, il enchaîne à un lieu.*

Bourdieu, 1993 : 258

Les États-Unis projettent l'image d'un pays riche et démocratique. Par contre, certains groupes sociaux sont systématiquement marginalisés des activités économiques et politiques par une répartition inéquitable des conditions mêmes d'accès aux richesses et au pouvoir. En effet, considérant que la logique capitaliste, structurant la sphère économique de ce pays, est fondée sur le principe de la propriété privée des moyens de production, une limite structurelle maintient systématiquement ces moyens de production dans les mains de personnes déjà favorisées considérant l'investissement initial nécessaire à leur acquisition et à leur conservation. Dans le contexte actuel de délocalisation des activités productives industrielles et de développement des sociétés post-industrielles basées sur la production savante et technologique de services et de produits financiers, la configuration socio-économique est similaire. Les moyens de production et d'accumulation sont, dans ce dernier cas, les savoirs techniques et professionnels et les conditions d'accès à ces savoirs sont limitées, à tout le moins économiquement, dans la société étasunienne.

Le système économique étasunien marginalise donc divers types de populations. D'abord, pour que les entreprises capitalistes puissent s'approprier la plus value du travail des employés et des employées afin d'être en mesure d'accumuler du capital, une portion suffisante de la population doit être maintenue dans un état de dépendance socioéconomique, soit un état près de la pauvreté, par rapport à l'employeur. D'autres parts, dans le contexte de la délocalisation des activités de production, cette division sociale est reproduite par une



### (In)sécurités

technostructure composée de piliers publics et privés qui posent les conditions d'accumulation de capital en termes de connaissances techniques et professionnelles (Touraine, 1973). L'éducation représente ainsi la principale modalité d'accès à ce capital et, dans le contexte étasunien, son accès est restreint à certaines catégories de personnes, presque inévitablement issues de milieux favorisés. Ces structurations socioéconomiques mettent ainsi en lumière l'aspect systématique de l'exclusion socioéconomique. De plus, certaines conditions historiques, comme le passé esclavagiste et ségrégationniste des États-Unis et la marginalisation des femmes, se conjuguent aux processus d'exclusion institutionnels actuels et accentuent la marginalisation connue par certains groupes de personnes. De cette façon, la richesse est toujours maintenue dans des cercles fermés de privilégiés.

#### **5. La propriété, un droit d'exclusivité**

Par ailleurs, la propriété joue, dans plusieurs sociétés industrielles avancées à post-industrielles, un rôle central dans la polarisation socioéconomique systématique propre à la société capitaliste. En effet, du point de vue de la propriété immobilière et/ou foncière, les groupes de personnes moins fortunés sont maintenus dans le système locatif, à l'avantage de personnes en moyens de posséder. La distribution de l'espace, résidentiel, récréatif ou productif, est également soumise à la logique de la propriété qui est garantie comme étant un droit à même la Constitution étasunienne (Blakely et Snyder, 1997 : 21). Certains groupes sociaux sont ainsi systématiquement exclus du mode de propriété et de l'espace foncier possédé par autrui. L'exemple des communautés sécurisées illustre cet accès inéquitable aux ressources foncières en matérialisant l'exclusion que la propriété sous-entend par l'installation de clôtures comme le souligne Setha Low : « Les murs rendent visible le système d'exclusion déjà présent ; maintenant les murs sont concrètement construits (trad.)<sup>7</sup> » (Low, 2003 : 151). Le principe de propriété du sol pose également le problème de la spéculation foncière qui entraîne à la hausse sa valeur marchande, rendant encore plus inaccessible l'appropriation d'espaces, que ce soit par des particuliers ou

---

<sup>7</sup> « The walls are making visible the systems of exclusion that are already there; now the walls are constructed in concrete » (Low, 2003 : 151).

### (In)sécurités

des collectivités publiques. Les promoteurs immobiliers des communautés sécurisées participent grandement à la spéculation par des transactions réalisées sur de très grands espaces, dont des espaces urbains dévalorisés ainsi que, parfois, par l'achat d'espaces anciennement publics comme des rues. Il s'ensuit une distribution socio-spatiale qui s'opère d'une part en fonction de la valeur marchande foncière et, d'autre part, en fonction du statut socio-économique des individus, lequel n'est jamais étranger aux conditions structurelles de vie en société. « Le développement d'enclaves avec des secteurs divisés par race, par classe, et par statut social définit les États-Unis contemporains, et l'exclusion est un principe d'organisation fondamental que les institutions juridiques actuelles renforcent » (Low, 2003 : 19 (trad.<sup>8</sup>)). Il apparaît de cette manière que le système économique étatsunien génère et reproduit des inégalités socioéconomiques. Dans ce contexte, seule la portion de la population favorisée par ce système peut avoir accès à la propriété foncière ou à un lotissement dans une communauté sécurisée.

### 6. Contexte capitaliste néolibéral

Le système économique capitaliste évolue à l'intérieur d'un cadre juridico-administratif qui régularise, (dé)réglemente, institue et surtout légitime les activités qui s'y inscrivent. Ainsi, représentant un bien immobilier et la création d'une entité politique privée, le développement résidentiel sécurisé est régi par différents codes législatifs. Par contre, en tant que phénomène relativement nouveau, diverses jurisprudences se conjuguent à l'adoption et à l'assouplissement, voire à la déréglementation pour accompagner le développement des quartiers privés, dont les communautés sécurisées.

De cette façon, la multiplication des communautés sécurisées doit être comprise dans le contexte néolibéral actuel considérant deux facteurs principaux. D'une part, le retrait progressif que l'État néolibéral opère des services publics génère une progressive perte de confiance des citoyens et des citoyennes envers les structures publiques et stimule le

---

<sup>8</sup> « Enclave developments with districts segregated by race, class, and social status define the contemporary United States, and exclusion is a fundamental organizing principle buttressed by elaborate legal institutions » (Low, 2003 : 19).

### (In)sécurités

désir de se construire une utopie parallèle, ou une *privatopia* selon l'expression qu'Evan Mckenzie (2003) associe aux communautés sécurisées. D'autres part, le contexte de libéralisation du marché, accéléré par l'adoption de politiques de déréglementation et de privatisation, a des effets à la fois sur le développement des quartiers privés, sur la dégradation des services publics et conséquemment, sur la distribution sociale des richesses. « Dans les décennies récentes, la combinaison de la restructuration économique et de la décentralisation du gouvernement a rendu plus facile, pour les groupes avantagés, d'utiliser les richesses et la loi pour s'isoler des autres et, bien sûr, des groupes défavorisés (trad.)<sup>9</sup> » (Sites, 2000 : 657). Les quartiers résidentiels privés sont donc progressivement libérés de politiques publiques potentiellement contraignantes comme le zonage et la taxation municipale. Les statuts légaux imaginés pour ce type de projet résidentiel confèrent généralement une large autonomie, voire même une souveraineté politique et fiscale à ces communautés privées. « Les communautés sécurisées sont devenues la représentation visuelle la plus dramatique de la volonté des mieux nantis d'utiliser les CIDs pour avoir leurs propres institutions de gouvernance et, en essence, se séparer des États-Unis (trad.)<sup>10</sup> » (McKenzie, 2003 : 224). Les communautés sécurisées sont, de cette façon, représentées par de réelles entités politiques qui s'inscrivent légalement dans le système politique étasunien avec une part de redevance envers certains codes législatifs et une part de souveraineté. « Les CID représentent un niveau additionnel de gouvernement local, et le niveau le plus particularisé dans le système étasunien (trad.)<sup>11</sup> » (McKenzie, 2003 : 204). À cet égard, ces associations se dotent progressivement de règles, de lois et de services.

---

<sup>9</sup> « Yet, in recent decades, the combination of economic restructuring and governmental decentralization has made it easier for advantaged groups to use wealth and law to isolate themselves from one another and, of course, from more disadvantaged groups as well » (Sites, 2000 : 657).

<sup>10</sup> « The gated community has become the most dramatic visual representation of the notion that the country's affluent are using CIDs to have their own governing institutions and in essence secede from the United States » (McKenzie, 2003 : 224).

<sup>11</sup> « It [the CID] represents an additional, and the most particularised, level of local government in the U.S. system » (McKenzie, 2003 : 204).

### (In)sécurité

En réalité, il apparaît que les politiques néolibérales des gouvernements contribuent à accroître les disparités socioéconomiques et à renforcer le système d'exclusion alors que l'État aurait justement le pouvoir de faire autrement et de participer significativement à freiner la pauvreté et la marginalisation. « Les plus décisives [luttés pour le sol] ont pour enjeu ultime la politique de l'État qui détient un immense pouvoir sur l'espace à travers la capacité qu'il a de faire le marché du sol, du logement et aussi, pour une grande part, du travail et de l'école » (Bourdieu, 1993 : 262).

En somme, les communautés privées et sécurisées apparaissent dans un contexte politico-économique bien précis et représentent un point de relais de violences contenues dans les structures institutionnelles qui les rendent possibles. L'origine de la violence structurelle ne réside donc pas dans le concept des communautés sécurisées comme tel, celles-ci sont plutôt des exemples patents du principe d'asymétrie systématique latent de la violence structurelle. Par ailleurs, les communautés sécurisées deviennent à leur tour des institutions qui diffusent les fondements de cette violence structurelle par des principes d'exclusion économique et surtout par la diffusion des valeurs de cette première violence transformée en violence symbolique. « Les communautés sécurisées ne causent pas en elles-mêmes la discrimination et la ségrégation résidentielle mais elles sont partie prenante du système, avec tous ses effets conséquents sur les opportunités sociales et économiques (trad.) » (Blakely et Snyder, 1997 : 153).

#### **7. Communautés sécurisées : constructions sociales d'une peur essentialiste ou mécanisme de diffusion de violence symbolique**

Selon l'ethnographie réalisée par Setha Low dans plusieurs communautés sécurisées aux États-Unis, la motivation première ayant amenée des résidents et des résidentes à s'établir dans ce type d'habitat relève d'une recherche de sécurité. « Les résidents-es parlent de leur peur des pauvres, des travailleurs, des « Mexicains-es » et des « nouveaux arrivants » tout en se retirant derrière les murs où ils et elles se pensent en

### (In)sécurités

sécurité (trad.)<sup>12</sup>» (Low, 2001 :55). De façon générale, les communautés sécurisées apparaissent en réponse à une insécurité grandissante vécue à l'intérieur des grandes villes. Ce sentiment de peur qui tend, manifestement, à s'étendre et à s'amplifier dans une période qui est par ailleurs caractérisée par une baisse des taux de criminalité aux États-Unis, peut être attribué à divers facteurs. D'abord, le sensationnalisme médiatique fait porter l'attention publique sur les scènes de violences urbaines les plus effrayantes. Ensuite, l'individualisme croissant rend potentiellement les quartiers moins familiers et solidaires et simule un profond sentiment de vulnérabilité, principalement vécu par les personnes âgées et les personnes de classes moyennes et élevées, populations spécifiques des communautés sécurisées. Cette peur est ainsi un élément central du repli barricadé de ces communautés, s'auto-excluant pour se protéger. « Ceux qui choisissent de vivre derrière les palissades, les murs et les barrières partagent des motivations similaires : le désir de protection par la séparation (trad.)<sup>13</sup>» (Blakely & Snyder, 1997 : 148). Ces motivations se sont historiquement et régulièrement croisées dans de nombreux récits politiques internationaux et nationaux. Pensons seulement à la grande muraille de Chine, au mur de Berlin, au régime d'apartheid ou à la frontière américano-mexicaine pour ne nommer que quelques exemples.

### 8. Le pouvoir de l'exclusion pour fins de protection

C'est donc cette séparation, l'exclusion de l'autre ou l'auto-exclusion qui est justement la grande particularité des communautés sécurisées. Elle est fondamentalement un geste politique conditionné par l'exercice d'un pouvoir, soit celui d'exclure et d'inclure. Dans le cas des communautés sécurisées, ce pouvoir est principalement de nature économique et réside dans les titres de propriété privée. D'autres outils, législatifs et corporatistes, facilitent aussi la réalisation du repli sur soi entrepris dans les communautés privées. En effet, le *Common Interest Housing*

---

<sup>12</sup> « Residents talk about their fear of the poor, the workers, the “Mexicans”, and the “newcomers”, as well as their retreat behind walls where they think they will be safe » (Low, 2001 : 55).

<sup>13</sup> « But those who choose to live behind gate, fences, and barriers do share similar motivations : protection through separation » (Blakely & Snyder, 1997 : 148).

### (In)sécurités

*Developments Act*, les interprétations juridiques que les structures de gouvernance internes des communautés sécurisées soutiennent pour introduire leur projet dans les entre-lignes de la loi<sup>14</sup> et les interventions du puissant lobby étatsunien *Community Associations Institute* (CAI) représentent tous des mécanismes habilitant les communautés sécurisées à construire leur îlot « sécuritaire » dont le principe d'exclusion est souvent strictement économique. « La ségrégation que les communautés sécurisées représentent est intentionnellement économique, mais la race et la classe sociale sont des attributs intimement corollaire dans notre société (trad.)<sup>15</sup> » (Blakely et Snyder, 1997 : 153). En effet, les principes de la violence structurelle vus précédemment permettent de comprendre les mécanismes de reproduction institutionnelle et historique de la pauvreté, particulièrement marquée chez les groupes ethniques qui vivent une double marginalisation systématique aux États-Unis.

Dans la même ligne d'idée, l'association dualiste entre pouvoir économique et droiture sociale que projette l'image des coûteux murs fortifiés des communautés sécurisées soulève certaines interrogations quant aux représentations sociales de la criminalité que partagent les résidents et les résidentes. « Les murs et les barrières de la communauté reflètent physiquement et métaphoriquement la séparation entre les « bonne » personnes à l'intérieur et les « mauvaises » restées à l'extérieur (trad.)<sup>16</sup> » (Low, 2003 : 139). En effet, la peur dont les résidents et les résidentes des communautés sécurisées témoignent ne semble pas se limiter aux crimes eux-mêmes mais s'étendre au profil même du criminel. « Pour ces résidents, la peur urbaine englobe la peur d'être cambriolé, volé, ou attaqué et la peur des personnes qui sont

---

<sup>14</sup> Exemple : La mise en place de police privée est autorisée par le Deuxième Amendement à la Constitution des États-Unis, alléguant la liberté de port d'arme et celle de former une milice, et par le paragraphe 844 du Code pénal permettant à un individu d'agir sur un autre individu pris en flagrant délit ou en délit raisonnablement pré-sentit.

<sup>15</sup> « The segregation that gated communities represent is intentionally economic, but race and class are closely correlated attributes in our society » (Blakely and Snyder, 1997 : 153).

<sup>16</sup> « The walls and gates of the community reflect this splitting physically as well as metaphorically, with « good » people (the good part of us) inside, and the « bad » remaining outside » (Low, 2003 : 139).

### (In)sécurités

susceptibles de commettre ces crimes (trad.)<sup>17</sup>» (Low, 2003 : 122). Ainsi essentialisée, la criminalité est rapidement associée à certaines catégories « bio-sociales », comme les personnes les plus pauvres et les personnes de couleurs sur lesquelles est projetée une vision presque pathologique de la violence selon la formulation de Nancy Scheper-Hughes (1997).

### 9. Stigmatisation et ségrégation socio-spatiale

Par ailleurs, ce même raisonnement essentialisant colporte des stéréotypes et participe à stigmatiser les personnes qui forment les groupes sociaux visés. Ainsi, la volonté de se dissocier de ces groupes stigmatisés et d'assurer la valeur immobilière de sa maison se conjugue aux motifs de sécurité précédemment présentés et représentent d'autres motivations conduisant les résidents et les résidentes à emménager dans des communautés privées et sécurisées. Ces facteurs contribuent largement à la ségrégation socio-spatiale et les développements résidentiels sécurisés accélèrent grandement ce type de distribution de l'espace. Il importe de reconnaître la ségrégation socio-spatiale comme une manifestation matérielle de la division hiérarchisée des rapports sociaux. Une inscription spatiale des frontières sociales entre groupes régit les comportements entre eux selon un ordre hiérarchique imposé par le groupe dominant et incorporé par les autres groupes sociaux. « Plus précisément, l'incorporation insensible des structures de l'ordre social s'accomplit sans doute, pour une part importante, au travers de l'expérience prolongée et indéfiniment répétée des distances spatiales dans lesquelles s'affirment des distances sociales, [...] » (Bourdieu, 1993 : 255).

Bien sûr, la stigmatisation de certains groupes sociaux n'est pas uniquement due au repli de l'élite économique en quête de sécurité. Elle est plus largement produite et reproduite par une série d'acteurs influents et d'actrices influentes agissant largement sur les significations de la pauvreté et de l'ethnicité, suggérant ainsi avec efficacité le type de rapports prescrits avec ces populations, comme l'exclusion. Ces

---

<sup>17</sup> « For these residents, urban fear encompass fear of being burglarized, robbed, or assaulted and fear of the people who are thought to commit these crimes » (Low, 2003 : 122).

### (In)sécurités

ensembles de significations sont également incorporés et reproduits par les populations marginalisées elles-mêmes qui apprennent, dans un rapport de sens asymétrique, à penser le monde à travers les normes et les conceptions des groupes dominants. De cette façon, dans l'exemple qui nous intéresse, la conception malveillante de groupes ciblés incorporée par des individus associés à ces groupes est susceptible de se manifester également par des grilles et des clôtures, renforçant ainsi le paysage producteur de peur des quartiers centraux. « Dans des projets d'habitation social et dans des quartiers économiquement défavorisés, le gouvernement, la police et les résidents du quartier travaillent ensemble pour créer des systèmes de portails, de barrières et de point d'identification pour contrôler les activités des gangs, du commerce de la drogue et d'autres crimes (trad.)<sup>18</sup> » (Blakely et Snyder, 1997 : 102). Il ne s'agit pas ici de nier la violence urbaine mais simplement de la relativiser et d'observer les mécanismes qui participent à créer une idéologie de la peur qui affecte les individus qui appartiennent aux groupes ciblés et qui participe à reproduire l'exclusion socio-économique se manifestant notamment par la ségrégation socio-spatiale. Celle-ci est un profond handicap symbolique et matériel pour les résidents et les résidentes des zones dévalorisées considérant que les conditions d'émancipation socio-économique comme les réseaux d'emploi décents et les établissements d'éducation post-secondaire sont principalement concentrés dans les secteurs les plus favorisés. La question de l'accessibilité matérielle et sociale à ces secteurs, soit l'existence même de réseaux de transports en commun et les tarifs de ces derniers ainsi que l'encouragement social, voire la possibilité sociale à entreprendre ces démarches et la réceptivité des entreprises et établissements d'enseignements fonctionnant dans le cadre serré de normes établies sont d'autres éléments pesant sur l'exclusion systématique de populations marginalisées.

#### **10. Valeur immobilière et recherche de prestige**

Par ailleurs, la charge symbolique négative qui pèse sur les quartiers défavorisés se reflète également dans la valeur immobilière, déterminée

---

<sup>18</sup> « In public housing projects and very low income neighborhoods, government, police and neighborhood residents are banding together to build systems of fences, gates, and security checkpoints to control gang activity, drug dealing, and other crimes » (Blakely and Snyder, 1997 : 102).



### (In)sécurités

en fonction de l'offre et de la demande, ce qui motive les (futurs) propriétaires à orienter leurs investissements vers les zones urbaines plus favorisées, les banlieues ou les enclaves privées et sécurisées. Ainsi, la stigmatisation semble faire système : elle précède et succède à la fois la ségrégation socio-spatiale et les multiples personnes impliquées dans les questions de l'aménagement socio-spatial semblent souvent participer au renforcement de ces stigmatisations. « Promoteurs, agents immobiliers, gouvernements, travailleurs sociaux ont participé au développement d'une idéologie raciale de l'immobilier, où le ghetto noir est présenté sous un jour dégradant, néfaste, dangereux, voire pathologique » (Le Goix, 2005 : 105).

Ainsi, si les personnes optant pour une vie résidentielle en communauté privée sont guidées par une recherche de sécurité, la préoccupation d'investir une somme monétaire dans un quartier moins sujet à la dévaluation semble également être un facteur important qui participe à la reproduction de l'idéologie socio-raciale de l'immobilier. L'affirmation et la reproduction du statut socioéconomique sont finalement d'autres considérations très importantes quant aux motivations des résidents et des résidentes des communautés sécurisées les ayant conduits à faire ce choix. Et ceci participe également à renforcer l'ordre symbolique hiérarchisé dans lequel les communautés privées s'opposent radicalement aux ghettos, compris comme étant des quartiers largement défavorisés où vit une concentration de personnes issues d'un groupe minoritaire. « Les communautés sécurisées existent pour expulser le crime, le trafic ou les étrangers à l'extérieur au même titre que pour y affirmer sa position économique (trad.)<sup>19</sup> » (Blakely et Snyder, 1997 : 154).

### 11. Conclusion

L'objectif de cette réflexion était de démontrer comment l'étude des communautés sécurisées permet de reconnaître la violence structurelle contenue dans les mécanismes politiques, juridiques et économiques aux États-Unis et de mettre en lumière le processus par lequel il y a transformation de cette violence en violence symbolique. Une brève

---

<sup>19</sup> « Gated communities exists to wall out crime or traffic or strangers as well as to lock in economic position » (Blakely and Snyder, 1997 : 154)

### (In)sécurités

introduction au phénomène étudié ainsi qu'aux concepts utilisés fut d'abord nécessaire, puis, une description du contexte politico-économique néolibéral permit de comprendre les rouages du système d'exclusion et de marginalisation socioéconomique qui s'exprime, notamment, dans le cas des communautés sécurisées. Un regard porté sur les aspects sociaux du développement résidentiel sécurisé mit en lumière les rapports de domination symbolique annoncés.

En somme, le phénomène des communautés sécurisées s'est présenté comme étant une forme extrême de la ségrégation socio-spatiale actuelle bien qu'aucun régime de ségrégation ne soit formellement institutionnalisé aux États-Unis présentement, tel qu'il le fut lors de la très récente époque esclavagiste. Il s'agit plutôt d'un effet de logiques institutionnelles autres, telles que l'État, le marché et le discours social normatif qui génèrent et perpétuent l'exclusion socio-économique dont témoigne les aménagements résidentiels sécurisés qui sont économiquement exclusif. Il a à ce propos été démontré que l'exclusion économique est généralement accompagnée d'exclusions autres, intimement liées à la pauvreté. Dans cet exemple, la violence structurelle est profondément inscrite dans l'espace physique tel que socialisée par une société inégalitaire. « En fait, l'espace social se traduit dans l'espace physique, mais toujours de manière plus ou moins *brouillée* : le pouvoir sur l'espace que donne la possession du capital sous ses diverses espèces se manifeste dans l'espace physique approprié sous la forme d'un certain rapport entre la structure spatiale de la distribution des agents et la structure spatiale de la distribution des biens ou des services, privés ou publics » (Bourdieu, 1993 : 251).

De cette façon, la violence structurelle tend à se transformer en violence symbolique et à multiplier ses espaces d'inscriptions et donc, de diffusion. L'aspect systématique de la violence structurelle se trouve de cette façon renforcie et, dans le cas de la ségrégation socio-spatiale, l'enracinement physique et historique de corps dans l'espace se conjugue à l'enracinement structurel et symbolique de la violence comme élément de difficulté en vue d'éventuelles transformations sociales. Finalement, si l'aspect structurel de la violence politico-économique permet de comprendre la ségrégation socio-spatiale non pas comme une coïncidence mais bien comme un reflet de la fragmentation socioéconomique, il importe de bien saisir la portée cognitive de cette

## Aspects Sociologiques

---

### (In)sécurités

distribution sociale de l'espace. « Du fait que l'espace social se trouve inscrit à la fois dans les structures spatiales et dans les structures mentales qui sont pour une part le produit de l'incorporation de ces structures, l'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique [...] » (Bourdieu, 1993 : 256).

En terminant, notons qu'il serait tout aussi intéressant d'analyser les rapports internes des communautés sécurisées à la lumière de divers concepts de violence. Il paraît effectivement intéressant de voir à quel point les résidents et les résidentes s'infligent volontairement une surveillance et une soumission à des règles strictes comme des couvre-feux ou des normes d'aménagement de la façade externe des maisons. Mais les aspects politiques, sociaux et économiques du développement résidentiel privé paraissent en tout point si chargés d'iniquités que de plus profondes réflexions engagées en ce sens s'imposent. Un groupe citoyen opposé à ce type de développement, *Citizens Against Gated Enclaves* (CAGE), agit présentement aux États-Unis contre les législations permettant ce type de sécession privée.

*Geneviève Olivier-d'Avignon*

\*\*\*

### **Bibliographie**

BLAKELY, Edward J. et Mary Gail SNYDER (1997) *Fortress America, Gated Communities in the United States*, Washington, Brookings Institution Press.

BOURDIEU, Pierre (1993), « Effets de lieu », dans : *La Misère du monde*, Paris, Seuil, pp.249-261.

BOURDIEU, Pierre (2003), *Méditations pascaliennes*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 237-295.

## Aspects Sociologiques

---

### (In)sécurités

ESCOBAR, Arturo (2001), « Culture sits in places: reflections on globalism and subaltern strategies of localization », *Political Geography*, 20: 139-174.

FARMER, Paul (2004), « An Anthropology of Structural Violence », *Current Anthropology*, 45(3) : 305-325.

GALTUNG, Johan (1969), « Violence, peace and peace research », *Journal of Peace Research*, 6(3) :167-191.

HÉBERT, Martin (2006), « Ni la guerre, ni la paix : Campagnes de « stabilisation » et violence structurelle chez les Tlapanèques de la *Montana du Guerrero* (Mexique) », *Anthropologica*, 28(1). À paraître.

LE GOIX, Renaud (2003), « Gated communities sprawl in Southern California and social segregation ? International Conference on gated communities », *Glasgow*, September 18-19, 2003, disponible en ligne: <http://www.neighbourhoodcentre.org.uk/gated.html>, consulté le 27 novembre 2005.

LE GOIX, Renaud (2005), « La dimension territoriale des *Gated Communities* aux Etats-Unis, La clôture par contrat » *Cercles*, 13 :97 :119.

LOW, Setha M. (1999), « Spatializing Culture » dans Setha M. LOW (dir.), *Theorizing the City : the New Urban Anthropology Reader*, New Brunswick (N.J.), Rutgers University Press, pp.111-127

LOW, Setha M. (2001), « The Edge and the Center :Gated Communities and the discourse of Urban Fear » *American Anthropologist* 103(1) : 45-58.

LOW, Setha M. (2003), *Behind the Gates*, New York/London, Routledge.

MANZI, Tony et Bill Smith BOWERS (2003), « Gated Communities and Mixed Tenure Estates : Segregation or Social Cohesion? International Conference on gated communities », *Glasgow*, September 18-19, 2003, disponible en ligne: <http://www.neighbourhoodcentre.org.uk/gated.html>, consulté le 27 novembre 2005.

MACLEOD, Gordon (2003), "Privatizing the City?" *International Centre for Regional Regeneration and Development Studies (ICRRDS)*, University of Durham, England. En ligne à l'adresse : <http://www.neighbourhoodcentre.org.uk/gated.html>, consulté le 10 décembre 2005.

MCKENZIE, Evan (2003), « Common-Interest Housing in the Communities of Tomorrow », *Housing Policy Debates*, 14(1-2): 203-234.

SITES, William (2000), « City and Region : Reinventing Spatial Community », *Social Service Review*, 74 : 654-667.

SCHEPER-HUGHES, Nancy (1997), «Peace-time crimes » dans: *Social Identities*, 3(3) 1997, 471-498 p.

TOURAINÉ, Alain (1973), *Production de la société*, Paris, Seuil.